



Bilan d'activité 2020

Année Covid 19

Document validé en plénière le 25 janvier 2021

Composition de la CPRI Auvergne Rhône Alpes

Présidence : CGT BENSELLA Lynda / **Vice-Présidence :** CPME BUGUET Daniel

Composition de la CPRI et participation

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale	Présence
Représentants des salariés				
Salariée	AURELLE Caroline	Agent spécialisé écoles maternelles	CFDT	0
Salariée	BACHASSE Patricia	Formatrice	CFDT	0
Salariée	BENSELLA Lynda	Salariée Région Rhône Alpes Cgt	CGT	7
Salarié	BISSON Bruno	Employé administratif	UNSA	7
Salarié	BOMBARDE Célian	Chargé de relations sociales	CFTC	0
Salarié	LOTFI Michel	Technicien ascenseur	CGT	4
Salariée	CLEMENTE Isabelle	Secrétaire	CGT	6
Salarié	CUESTA Francisco	Technicien mutualiste	CGT	4
Salariée	LEYRE Michelle	Conducteur	FO	0
Salariée	MIGNARD Carolina	Cadre consultante en développement	CFE-CGC	0
Représentants des employeurs				
Employeur	AMIEUX Eric	Boulangier	U2P	0
Employeur	BUGUET Daniel	Dirigeant	CPME	6
Employeur	CADEDDU Christine	Chef d'entreprise	CPME	0
Employeur	DELPÉRIE JPierre	Chef d'entreprise	CPME	6
Employeur	GAVOILLE-ALIX Aurélie	Responsable Emploi Formation	MEDEF	0
Employeur	LECANTE Guillaumette	Gérante	MEDEF	2
Employeur	RAFFIN Latra Remplacement	Dirigeante	CPME	0
Employeur	SABART Gilles	Relations Publiques	MEDEF	2
Employeur	BOURRIT Alexia Démission		MEDEF	5

Modification de la composition de la CPRI / Prise de mandat en décembre 2020

Employeur	JAVELLE Valérie	Directrice	CPME	1
Employeur	GISBERT James	Consultant	CPME	1

Les syndicats **CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC** et pour les organisations patronales U2P n'ont participé à aucune CPRI y compris les 5 commissions organisées par téléphone ou en visio-conférence (cause covid19).

Plusieurs relances ont été faites par la DIRECCTE pour sensibiliser les organisations régionales sur l'absence de représentation.

Des interpellations ont également eu lieu via l'intersyndicale régionale.

Rappel de la loi Rebsamen

Loi n°20415-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi

Rôle de la Cpri :

1. Donner aux salariés et employeurs toutes les informations ou conseils utiles sur les *dispositions légales ou conventionnelles* qui leur sont applicables
2. Apporter des informations, de débattre et de rendre tous avis utiles sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés notamment en matière d'emploi, de formation, de GPEC, de travail à temps partiel et de mixité des emplois
3. Aborder les questions relatives aux *conditions de travail et de santé au travail*
4. Faciliter la *résolution des conflits individuels ou collectifs* n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction.
5. Faire des propositions en matière *d'activités sociales et culturelles*.

Les commissions

Le choix a été fait de réunir les commissions en séance plénière en fonction des besoins :

- Activités sociales et culturelles
- Information et Communication
- Prévention des conflits
- Nouvellement Santé au Travail

7 Réunions Plénières

Date	Principaux Thèmes dégagés
Février 2020	- Arrêtée de la composition de l'instance - Validation du bilan d'activité 2019 - Retour et débat sur le RV avec la DIRECCTE M. LAZAR - Mise en place d'une nouvelle commission « Santé et Travail » - Intervention de l'ARACT Mme CHOISY DROBA - Elaboration d'un plan de travail
Avril 2020	- Tour de table des organisations : point sur les conséquences de la crises sanitaires sur les TPE - Réorientation de la Commission Santé et travail suite Covid19 - Décisions d'un communiqué de presse de la CPRI - Mise en place d'une adresse mail contact de la CPRI
Mai 2020	- Point d'actualité sur la crise sanitaire - Commission « Santé et Travail » - Travail d'élaboration des Espaces d'échanges
12 juin 2020	- CPRI reporté : pas de quorum. 5 présents.
30 Juin 2020	- Information sur les demandes via l'adresse mail contact CPRI - Présentation par l'ARACT de « l'objectif reprise » - Engagement de la commission « Santé et Travail » ciblé sur les HCR et Commerce de proximité - Décision prise de répondre à l'appel à projet DIRECCTE (en coopération avec l'ARACT et la DIRECCTE)
Septembre 2020	- Commission « Santé et Travail » : travail sur la mise en œuvre du projet : Construction d'espaces d'échanges avec les directions et salariés des HCR Hôtels Café et Restaurant
Octobre 2020	- Actualité sanitaire et conséquences sur les TPE - Commission « Santé et Travail » - Préoccupation sur l'emploi à préserver dans les HCR
Décembre 2020	- Arrêtée de la composition de l'instance - Commission « Santé et Travail »

Focus sur l'adresse mail contact de la CPRI

contact@cpriara.org

31 demandes ont été traitées sur l'année 2020.

Contenue des demandes des salariés :

- La formation continue, la reconversion professionnelle,
- La création d'entreprise,
- L'accès à l'assurance chômage en cas de démission
- plus rarement sur l'apprentissage.

Contenue des demandes des employeurs :

- 2 demandes sur formation professionnelle des salariés

Origine des entreprises chiffres aux 30 juin 2020 sur 16 contacts :

- 4 demandes émanent d'entreprises de moins de 11 salariés,
- 5 demandes d'entreprises de plus de 11 salariés
- et 7 demandes d'entreprises dont le nombre de salariés n' est pas identifier.

Décisions prises : ne plus répondre qu'aux entreprise de moins 11 salariés

Il a été fait le choix lors de la CPRI de juin de filtrer les demandes (via le site cpriara.org) en limitants aux entreprises de moins 11 salariés.

Focus sur la commission Santé et travail

En février la Commission Santé et Travail aidé l'ARACT avait prévue de travailler sur la prévention « parcours et usure professionnelle ». Avec pour objectif de faire un diagnostic, réaliser un guide ou une palette en direction des TPE (après ciblage). Avec une double entrée : produire pour les TPE et lancer une Communication second semestre pour faire connaître la CPRI sur la base de sa commission Santé et Travail.

La crise sanitaire a obligé la CPRI à revoir son orientation. Toujours en coopération avec l'ARACT, la CPRI a demandé une présentation de « l'Objectif reprise » en lien avec la crise sanitaire.

Dans cet élan la CPRI a décidé de répondre à un appel projet de la DIRECCTE (déposé en juillet 2020) et inspiré de « l'objectif reprise » de l'ARACT. (voir annexe).

La CPRI a ainsi décidé l'organisation de **sessions de sensibilisation sur les questions de santé et de conditions de travail**. Pour cela, elle s'est engagée dans la construction de plusieurs **espaces d'échanges en territoires : qui rassemblent à la fois des salariés et des employeurs sur les problématiques de santé au travail suite à la crise sanitaire**.

L'actualité sanitaire et ses conséquences sur les TPE :

Fermeture des Bars, restrictions sur les restaurants, couvre-feu, ces mesures ont percuté les travaux de la commission l'obligeant à reporter les projets de rencontres en territoires des salariés et employeurs des Bars Restaurants.

PRESANCE (PREVENTION SANTE AU TRAVAIL qui regroupe les SSTI Services de Santé au Travail Inter-Entreprises) reste disposé à aider la CPRI en temps voulu, notamment sur le Rhône, La Haute Loire et l'Isère (cibles que nous avons identifiées).

Le 15 octobre, l'état a de nouveau décrété « l'Etat d'urgence sanitaire ». Un nouveau décret sur les mesures de chômage partiel (le décret de juillet prend fin le 30 octobre) a permis à la DIRECCTE de lancer les mesures « d'activité partielle ».

Les événements ont évolué rapidement et dans le mauvais sens. Il a été difficile de mobiliser des entreprises préoccupées par leur survie économique et le maintien de l'activité.

Orientation avec nouvelle cible : le commerce de proximité :

L'actualité mouvante a amené la CPRI pour la troisième fois depuis janvier à revoir ses orientations. Il est acté de concentrer les efforts sur les commerces de proximité (secteur intégré dans notre réponse d'appel d'offre à la DIRECCTE). La question économique semble être la plus préoccupante dans ce secteur.

Le sujet : préserver l'emploi

Pour coller à l'actualité et être en réponse aux préoccupations des TPE, il est décidé un premier travail sur le sujet des " préoccupation économique des entreprises et leur impact sur l'emploi/ et la formation professionnelle ».

Il a été décidé de produire un **questionnaire à destination des salariés et des employeurs** : Demander aux acteurs de faire remonter à la CPRI des informations sur les besoins des entreprises ciblées de manière à permettre la CPRI d'agir au bénéfice des employeurs et de leurs salariés.

L'une des difficultés de la CPRI réside dans le fait que le **paritarisme est très peu associé aux décisions de l'état et de la région** : quid de l'avis de la CPRI sur le plan de relance (à travers ses organisations mandataires).

Malgré la crise sanitaire la CPRI a veillé à renforcer son activité avec la préoccupation de construction d'outils de proximité pour être au plus près des attentes des employeurs et des salariés.

Organisation reçue dans le cadre de la CPRI

Organisation	Nom Prénom	Sujets abordés
ARACT	Rémi COTTET Jérôme BERTIN	Présentation de « l'objectif reprise » de l'ARACT Méthodologie mise en place de la commission Santé et Travail Aide aux outils de prises de contact Participation à 4 CPRI

Coopération

Organisation	Nom Prénom	Sujets abordés
CROCT	Alexia BOURRIT Rosa DA COSTA	Préconisation du CROCT Pistes d'action en contexte de crise sanitaire
PRESANCE (PREVENTION SANTE AU TRAVAIL qui regroupe les SSTI Services de Santé au Travail Inter-Entreprises)		

Lexique

CPRIA : Commission Paritaire Interprofessionnelle Artisanat

CPR PL : Commission Paritaire Interprofessionnelle Profession Libérale

ERDS : Espace Régional de Dialogue Social (Organisation Syndicales de salarié + l'UDES Union des Employeurs de l'Economie Sociale)

ARACT: Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

HCR : Hôtels Cafés Restaurants

CROCT : Commission Régionale d'Orientation des Conditions de Travail



Communiqué de presse :

CFDT, CGT, CFTC, UNSA, CPME, MEDEF

Accès à l'information des Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) : la CPRI Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle, reste disponible et à l'écoute des employeurs, des salariés et des apprenti-e-s.

Dans cette période exceptionnelle de crise sanitaire, la CPRI souhaite rester en contact avec les entreprises et les salarié-e-s de ce secteur d'activité. Pour cela, elle met à disposition son site : <https://www.cpriara.org/>, sur lequel tous pourront trouver ou retrouver des recommandations du Ministère du Travail (Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé des salariés face au virus ? des fiches sur les risques par métier...), de l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)....

Pour nous contacter une adresse mail : contact@cpriara.org

Par ailleurs, depuis sa création fin 2017, la jeune instance paritaire mise en place à partir du résultat des élections dans les TPE, propose aux 441 000 salariés des TPE d' Auvergne Rhône Alpes et aux chefs d'entreprise:

- **Une commission « prévention des conflits » :**
La Cpri intervient en amont d'une saisine juridique. Son objectif est de préserver l'emploi et de maintenir les compétences dans l'entreprise, de proposer une démarche de prévention qui sécurise l'employeur et le salarié par l'information, de prioriser le dialogue social dans le cadre du paritarisme avec un binôme représentant d'employeur et de salarié.
- **Des activités sociales et culturelles**
- **Une commission « Santé au travail » :** est en cours de mise en place

Les organisations membres de la CPRI :

- Pour les organisations patronales : MEDEF, CPME et U2P
- Pour les organisations syndicales : CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC, UNSA.

Contacts Presse :

Lynda BENSELLA
Présidente CGT

06 31 64 79 04

Daniel BUGUET
Vice-Président CPME

06 76 08 41 86

Lyon le 9 avril 2020

Synthèse de Dossier de demande de subvention

« Appel à initiatives 2020 »

INTITULE DE L'ACTION : Sensibilisation des dirigeants et salariés des TPE en matière de prévention des risques sanitaires et professionnels

AXE D'ORIENTATION Actions paritaires qui s'inscrivent dans le cadre du projet de l'ARACT « reprise ou poursuite d'activité après épidémie Covid 19 »

Présentation de l'action :

Au mois de février 2020, la CPRI lance un travail avec l'ARACT dans l'objectif de nous aider à définir le contenu de notre commission Santé au Travail (appui méthodologique, soutien aux travaux et à la réflexion). Au même titre que de nombreux organismes paritaires, nos travaux sont percutés par les conséquences de la crise sanitaire Covid-19. Il nous faut donc revoir nos ambitions. Pour plus d'efficacité, nous faisons le choix d'être partie prenante de l'appel de l'ARACT : "objectif reprise".

Cette décision est motivée notamment par le compte-rendu du CROCT du mois de juin dans lequel la CPRI est identifiée comme acteur capable de nourrir le dialogue social territorial autour des questions soulevées par la poursuite ou la reprise d'activité en contexte d'épidémie. La CPRI souhaite s'impliquer dans l'enjeu essentiel de la prévention de la santé des salariés et des employeurs.

Quels sont les objectifs de l'action ?

Le projet vise à encourager la pratique du dialogue social par l'expérimentation d'organisation d'espaces d'échanges sur la région Aura. Il s'agit donc d'aller sur le terrain à la rencontre des dirigeants et salariés pour les outiller, permettre le débat, l'échange et les rencontres dans ce secteur des TPE souvent isolé. Le contenu des interventions portera sur les questions de dialogue social lié à la prévention dans le cadre de la reprise ou la poursuite d'activité post Covid 19.

L'analyse et les enseignements de ces rencontres permettront :

- à la CPRI d'envisager les orientations futures
- d'alimenter les organismes tels que l'ARACT, le CROCT ou même le PRST.

A quel (s) besoin (s) répondent-ils ? :

L'action s'inscrit dans le cadre de la contribution au dialogue sociale. La région Auvergne Rhône-Alpes compte au total plus de 441.000 salariés issus du secteur des TPE (moins de 11 salariés). Dans ces entreprises dépourvues majoritairement d'instances représentatives du personnel, il est nécessaire d'aider à la compréhension des enjeux de dialogue social sur les questions d'emploi, de formation, de conditions et de santé au travail. Il est d'autant plus important que dans ce secteur de moins de 11 salariés, la nécessité de la prévention est peu prise en compte (exemple : très peu de DUER, peu d'IRP, pas de CHSCT...). Nous avons respectivement contacté nos mandataires au sein des CROCT pour partager leurs outils de méthodes et leurs repères. Enfin, nous avons envisagé de lancer en amont des élections TPE, une action pour appeler à voter à partir d'un projet partagé. Nous avons également envisagé d'être partie prenante, contributeur dans le PRST Plan Régional de Santé au Travail dont le thème principal cette année est la PREVENTION.

Qui a identifié le besoin (l'association, les usagers...) ? :

La CPRI Auvergne Rhône Alpes rassemble les représentants régionaux des syndicats patronaux : U2P, CPME, MEDEF et des syndicats de salariés : CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA. En septembre 2017, cette instance paritaire se met en place dans le cadre légal et avec les prérogatives fixées par la loi Rebsamen de 2015 :

- Donner aux salariés et employeurs toutes les informations ou conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles,
- Apporter des informations, débattre et rendre tous avis utiles sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés notamment en matière d'emploi, de formation, de GPEC, de travail à temps partiel et de mixité des emplois,
- Aborder les questions relatives aux conditions de travail et de santé au travail,
- Faciliter la résolution des conflits individuels ou collectifs,
- Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles

Description de l'action :

La méthodologie : *diagnostic initial (méthode) ; phases du projet, moyens mobilisés, échéancier prévisionnel de l'action.*

L'action s'articulera en deux temps :

- Produire du matériel en direction des TPE relevant du périmètre de la CPRI
- Organiser en territoire des espaces d'échanges avec les dirigeants et les salariés

Le projet consiste à organiser plusieurs interventions sur le thème du dialogue social dans le cadre de la prévention Santé et Sécurité des salariés et des employeurs suite à la Covid 19. La commission Santé au travail fera office de comité de pilotage du projet.

- Le nombre d'actions et les lieux seront à définir lors de la CPRI d'octobre 2020.
- La cible sont les entreprises de moins de 11 salariés des secteurs d'activités: Hôtels, cafés, restaurants, commerces de proximité.
- Le format d'intervention pourra être court (1H30) ou long (une demi journée)

Ces interventions rassembleront des dirigeants et des salariés des secteurs d'activités cités ci-dessus et seront animés par des représentants d'un syndicat patronal et d'un syndicat de salariés et probablement par un "expert". Ce choix s'opérera lors de la CPRI de septembre 2020.

Ces rencontres en territoire permettront :

- de donner un premier niveau d'information sur les politiques de prévention
- d'identifier les leviers d'amélioration du dialogue social
- de partager les enjeux , les expériences
- en fonction des interrogations d'orienter vers les acteurs compétents pour les accompagner

Public bénéficiaire (prévisionnel)

- **Nombre total de bénéficiaires :** entre 70 et 120 salariés et employeurs d'entreprises de moins de 11 salariés relevant des secteurs d'activités:
 - Hôtels,
 - cafés,
 - restaurants,
 - commerces de proximité.

La CPRI a défini le choix de ces secteurs compte tenu de l'absence d'accord de branche.

